

L'UNITÉ VIENT RÉPARER LES PLAIES ET ABOLIR LES PEINES (PAR RABBI DAVID HANANIA PINTO CHLITA)

Sur le verset : « S'il se forme sur la peau d'un homme une tumeur, une dartre ou une tache » (Lévitique 13, 2), 'Hokhmat Hamatspoun cite le Ramban en ces termes : « Le Ramban dit à propos des plaies en question qu'elles ne sont pas du tout naturelles et n'existent pas dans le monde physique. Quand les benei Israël se conduisent convenablement avec Dieu, Son esprit les protège constamment et maintient en bon état leur corps, leurs vêtements et leurs maisons. Mais s'il arrive à l'un d'entre eux de pécher, quelque chose de laid apparaît dans sa chair, sur son vêtement ou dans sa maison, pour montrer que Dieu s'est écarté de lui. Cela ne se produit toutefois que dans le pays que Dieu a choisi et où Il demeure. Par conséquent ces plaies, qui sont un phénomène surnaturel, n'apparaissent que si l'homme a de grands mérites, puisque même les benei Israël, qui sont le peuple élu, n'en sont frappés que dans le pays élu. C'est en effet l'endroit où il peut se consacrer posément à connaître Dieu, et où la Chekhinah peut résider. Tout cela ressort de ce qu'écrit le Ramban. [Note du rédacteur : Quand le peuple d'Israël vit sur sa terre, on sait que la Chekhinah repose effectivement sur lui, comme il ressort des formules : « Quiconque vit en Erets-Israël ressemble à celui qui a un Dieu » (Ketouboth 110b), ou encore : « Dieu règne en Erets-Israël » (Zohar I, 108b).]

Voilà qui paraît extrêmement surprenant. Pourquoi la lèpre ne frappe-t-elle l'homme qu'en Erets-Israël, à l'exclusion de tout autre pays ? Il y a plus : la Torah nous informe que quand Dieu punit, c'est pour remettre l'homme sur le droit chemin à la suite d'une faute. Pourquoi ne le ferait-Il qu'en Erets-Israël ? Enfin, nous constatons en réalité que même dans les autres pays, il arrive qu'Il envoie aux pécheurs des malheurs et des plaies. Que signifie tout cela ?

Nous allons essayer de l'expliquer le mieux possible. Erets-Israël est un symbole d'unité, car au moment de la création du monde, Dieu a créé la terre en commençant par la pierre d'assise (qui s'est trouvée plus tard dans le Temple) (Yoma 54b, Chir Hachirim Rabah 3, 18), et c'est à partir de là le monde entier s'est unifié. L'homme est également un symbole d'unité, car la poussière dont il a été créé a été ramassée de tous les coins de l'univers (Sanhédrin 38a, Pirkei Derabbi Eliezer 11), ce qui est une marque d'unité. Par conséquent quand il dit du mal de son prochain, il porte atteinte à l'unité, car il sépare entre les gens, c'est pourquoi sa maison, son corps ou ses biens sont frappés en premier.

Quand quelqu'un habite en dehors d'Erets-Israël et qu'il lui arrive des ennuis, il doit savoir qu'il les mérite, car ils lui viennent de Jérusalem, où se trouve l'une des trois portes du Guéhénom (Erouvin 19a). Pourquoi s'y trouve-t-elle ? Pour faire sortir les épreuves destinées au monde entier. En effet, il y a en chacun un rapport profond avec Erets-Israël, même s'il vit ailleurs, comme Adam dont Dieu a ramassé la poussière du monde entier quand Il l'a créé (Sanhédrin 38a). Quiconque attaque l'intégrité de l'homme doit savoir qu'il a porté atteinte à l'unité d'Israël, et qu'il doit en subir les conséquences. Simplement en dehors d'Erets-Israël, les plaies prennent un aspect différent.

Nous avons donc bien répondu à nos deux questions. Il est vrai que tout vient d'Erets-Israël, qui est l'essentiel et dont tout provient pour le monde entier. Il est également exact qu'il y a des malheurs et des plaies même en dehors, mais ils sont différents. Pourquoi tout cela ? Comme on le sait, la Terre Sainte, plus encore Jérusalem, et plus encore le Saint des Saints, sont les lieux les plus élevés et les plus importants du monde, à propos desquels il est dit : « Les yeux de l'Eternel ton Dieu sont sur elle du début de l'année jusqu'à la fin de l'année » (Deutéronome 11, 12). Erets-Israël est le lieu de résidence de Dieu, et de même qu'Il est unique dans l'univers, les benei Israël sont uniques au monde (voir Zohar II, 16b), ils doivent donc vivre dans l'unité, sans orgueil et sans prétention, pour que Dieu réside avec eux, et tirer la leçon du fait que l'unité du monde s'opère à partir d'Erets-Israël, même si les hommes ne sont pas dignes de la sainteté de la Terre. Donc celui qui s'enor-

queillit (mitNaSSE) frappe l'unité de Dieu, l'unité d'Erets-Israël, et l'unité du peuple, et il est puni mesure pour mesure par la plaie qui s'appelle SET, de la même racine que le mot hitNaSSouT (« orgueil »), ainsi que par les autres plaies (SaPaH'at et BaHéRèT), car il a nui à la clarté (BeHiRout) de l'unité, et n'a pas réalisé le rassemblement (SaPa'Hat).

Je vais maintenant expliquer les différentes sortes de plaies et leurs causes. SaPa'Hat est formé des mêmes lettres que SAH TAF, où SAH désigne la parole, ce qui est une allusion à la médisance, et TAF a la valeur numérique de Lilit (le nom d'une des forces du mal), c'est-à-dire qu'en disant du mal d'autrui on donne de la force à la kelipah en Terre Sainte, pour qu'elle puisse s'y installer. La médisance entraîne les plaies et la lèpre (Arakhin 16a), on est donc frappé par la Sapa'hat.

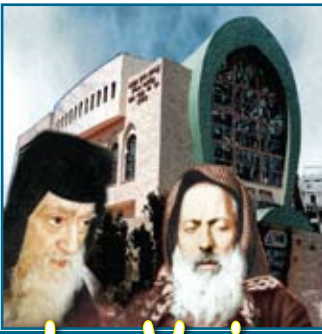
Quant à BaHéRet, les lettres de ce mot rappellent celles de l'expression HaRaT olam (« l'engendrement du monde »), car la médisance abîme véritablement toute la création, elle est donc punie de BaHéRet. Enfin, nous avons déjà expliqué que SET signifie l'orgueil, qui porte atteinte à l'unité de Dieu, à l'unité d'Erets-Israël et à l'unité du peuple d'Israël.

Ayant dit que celui qui pêche par médisance affecte l'unité de tout cela, nous pouvons à présent répondre à l'objection suivante qui m'a été faite : pourquoi est-ce que l'homme est impur lorsqu'il est frappé dans une petite partie de son corps, alors qu'il est pur si tout son corps est atteint, ainsi qu'il est écrit : « S'il est devenu entièrement blanc, il est pur » (Lévitique 13, 13) ?

Cela aussi fait partie des bontés de Dieu. Il suggère à l'homme que s'il pêche un peu, les plaies sont mineures, mais que pour l'empêcher de continuer sur cette voie, on l'avertit par de petites plaies dans son corps ou sa maison, afin qu'il se repente, avec l'aide du cohen. Cependant s'il commet de nombreuses fautes, les plaies attaquent tout son corps, et alors la Torah nous dit qu'il est complètement pur, parce que Dieu dans Sa grande bonté ne souhaite pas la mort du méchant, mais qu'il se repente et vive (Ezéchiel 33, 11). Il lui fait la grâce de le rendre pur pour qu'il se repente et ne soit pas désespéré par la gravité de ses fautes. C'est comparable au processus de la vache rousse : celui qui la brûle devient impur, alors qu'elle purifie ceux qui étaient impurs (voir Nombres 19, 8, 19). Ainsi en a décrété Sa sagesse, et il est interdit de contester Sa façon de conduire le monde ou les mitsvoth qu'Il nous a données.

Il est possible que ce soit cela le lien entre les parachioth Tazri'a-Metsora et Chemini, car dans Chemini il est dit que la Chekhinah ne descend sur le Tabernacle et sur les benei Israël que lorsqu'ils observent la pureté de la vie conjugale (Tazri'a), ainsi que la pureté du langage (Metsora), faute de quoi elle les quitte (voir Chabath 33a). De plus, la Guemara enseigne que le Temple a été détruit à cause de la médisance et de la haine gratuite (Yoma 9b).

Lorsqu'il est dit dans la parachat Tazri'a (Lévitique 12, 2) : « Quand une femme devient féconde et donne naissance à un fils », il s'agit d'une femme qui obéit à son mari, vit avec lui dans la paix et la sérénité, et prévient ses moindres désirs. « Elle donne naissance à un fils » signifie qu'elle fait sa volonté (voir Rambam, Hilkoth Déoth Sotah 12a), car c'est comme si elle avait engendré son mari, elle est envers lui comme une mère qui s'occupe de son bébé, entend ses pleurs et a pitié de lui. Alors, s'ils vivent en paix dans la sainteté, la Chekhinah réside entre eux : si l'homme et la femme le méritent, la Chekhinah est entre eux, dans le cas contraire le feu les dévore (Sotah 17a, Pessikta Zoutah Béréchith 2, 23), ils s'enflamment de désir interdit, et il ne reste que le feu (Kalah Rabati 1). C'est là le lien entre les parachioth. Comment arrive-t-on à l'unité totale et à la réparation de tout ce qui a été abîmé ? En gardant sa langue et en observant les lois de la pureté familiale.



La Voie À Suivre

TAZRIA

515

5 Avril 2008

29 ADAR II 5768

Publication

HEVRAT PINTO

Sous l'égide de

RABBI DAVID HANANIA

PINTO CHLITA

11, rue du plateau

75019 PARIS

Tel: 01 42 08 25 40

Dédié à la mémoire de
Esther Bachar Bat Avraham

ECHET HAYIL

Toute resplendissante est
une fille de roi dans son
intérieur

Voici ce que dit le livre Ma'alat HaMidot : Les femmes doivent se conduire avec beaucoup de discrétion, ainsi qu'il est dit : « Toute resplendissante est une fille de roi dans son intérieur, elle est vêtue d'un tissu d'or ». Nos Sages ont dit dans le Yérouchalmi (Chabat, Perek Bema Icha) que la femme ne doit pas sortir parée un jour de semaine dans des lieux publics, parce qu'on la regarde, et que c'est une grande honte pour elle qu'on la regarde. Les bijoux n'ont été donnés à la femme que pour qu'elle se pare à l'intérieur de sa maison devant son mari, afin de lui plaire. C'est pourquoi elle doit rester chez elle dans ses atours et non se promener partout, pour ne mettre en danger ni elle-même ni les autres. C'est ce qui s'est passé avec Dina la fille de Ya'akov, qui parce qu'elle n'est pas restée discrètement chez elle s'est attiré un malheur. Le roi David a dit : « Ta femme est comme une vigne féconde dans l'intérieur de ta maison », car toute la louange de la femme est qu'elle reste à l'intérieur de la maison et ne se montre pas en public.

TES YEUX VERRONT TES MAITRES

RABBI CHEMOUËL STRACHON - LE RACHACH

Rabbi Chemouël Strachon n'était ni Rav ni Av Beith Din, ni Roch Yéchivah ni responsable d'une communauté, mais uniquement un habitant de Vilna, et son nom est connu dans le monde comme celui d'un géant spirituel.

Il a suivi les traces du Gra, qui disait que toutes les sciences ainsi que l'observation de la nature aident à comprendre la sagesse véritable, celle de la Torah. C'était également la méthode de Rabbi Chemouël. De ses notes, nous constatons qu'il avait de grandes connaissances en grammaire hébraïque. Il s'y connaissait aussi en calcul, en géographie et en histoire, et parlait l'allemand et le polonais. Mais il est surtout connu pour son oeuvre, «Le Rachach». Rabbi Chemouël a écrit des remarques sur toutes les pages de tous les traités du Talmud. Ses notes sont remarquables par la grande érudition dont elles font foi, la délicatesse du raisonnement, la merveilleuse logique et l'intelligence droite et aiguë qui les traversent. On comprend que les grands de la génération aient dit de lui : Rabbi Chemouël a littéralement écrémé dans son livre ce qui touche à la compréhension du Talmud.

Cependant, en plus de toutes ses belles qualités, Rabbi Chemouël Strachon se faisait remarquer par son humilité et son extrême modestie.

Rabbi Israël de Salant racontait l'histoire suivante pour illustrer son humilité :

Un jour, lui-même et Rabbi Chemouël Strachon se trouvèrent ensemble au même endroit. Une discussion s'éleva entre eux à propos de la confiance en Dieu : servait-elle à quelque chose quand il s'agissait de superflu ? Rabbi Israël estimait que l'homme a le droit de prier pour demander à Dieu quelque chose qui est considéré comme superflu, alors que pour Rabbi Chemouël, l'homme n'a pas le droit de demander à Dieu une chose inutile, et sa prière ne peut être entendue que lorsqu'elle porte sur des choses dont il ne peut absolument pas se passer.

Alors, Rabbi Israël lui proposa de faire un pari, et ils verraient bien qui avait raison. Rabbi Chemouël accepta. Rabbi Israël dit : «A partir de maintenant, je fais confiance à Dieu qu'Il m'enverra une montre, ce qui pour moi est une chose superflue, car je n'en ai nul besoin, et nous verrons s'Il me l'enverra. Ils se séparèrent en se serrant la main chaleureusement, et attendirent de voir ce qui allait se passer.

Six mois s'écoulèrent. Un jour, Rabbi Chemouël était dans sa bibliothèque en train d'étudier la Torah. On entendit quelqu'un frapper légèrement à la porte.

– Entrez, dit-il de l'intérieur de la pièce. Un jeune chrétien, haut de taille et large de carrure, au dos puissant, vêtu d'un uniforme de lieutenant, entra dans la pièce.

Rabbi Chemouël interrompit son étude et lui demanda : «En quoi puis-je vous être utile ?»

– J'ai quelque chose à vous dire, commença le lieutenant. Un soldat juif de mon régiment vient de mourir, et avant sa mort il m'a demandé de lui rendre un service : il avait une montre, et c'est tout ce qu'il possédait au monde. Comme il n'avait ni famille ni proches, il m'a demandé d'apporter la montre au rabbin des juifs. Les juifs de Vilna m'ont dit que c'était vous, c'est pourquoi je vous ai apporté la montre.» Rabbi Chemouël la prit et remercia le lieutenant de s'être donné cette peine.

Quand il fut sorti, Rabbi Chemouël se mit à réfléchir à cet incident bizarre. Il arpenta la pièce de long en large perdu dans ses pensées, quand tout à coup une idée lui traversa l'esprit : il s'était rappelé sa discussion avec Rabbi Israël de Salant. Était-il possible que du Ciel, on lui ait envoyé la montre pour Rabbi Israël ? Celui-ci n'avait-il pas dit : «A partir de maintenant, je fais confiance à Dieu qu'Il m'enverra une montre» ? Mais peut-être n'était-ce qu'un hasard ? Les idées se bousculaient dans sa tête et ne lui donnaient pas de repos. Il voulait se replonger dans son étude et

oublier toute cette histoire bizarre, mais il n'y arrivait pas. Il avait devant les yeux le visage de Rabbi Israël, qui ne le quittait pas. Il appela son fils Mattityahou et lui demanda d'aller chercher Rabbi Israël de Salant.

Rabbi Israël arriva, et Rabbi Chemouël lui donna la montre en disant : «Dieu a entendu votre prière et vous a envoyé cette montre. Du ciel, on a prouvé que c'est vous qui aviez raison.»

Lorsque Rabbi Israël racontait cette histoire, il ajoutait toujours : «Que du Ciel on m'ait aidé à obtenir une montre, c'est tout simple : quand on fait confiance à Dieu, Il répond à la prière. Mais que Rabbi Chemouël n'ait pas eu honte de le reconnaître, c'est une chose qui est loin d'être simple, et ce deuxième fait est plus grand que le premier.» Et il terminait en disant : «Rabbi Chemouël Strachon est un tsaddik d'une extrême humilité. Je suis certain que son livre sur le Talmud sera bien accueilli par tout le monde.»

La prédiction de Rabbi Israël s'accomplit : La Torah du «Rachach» devint une base et une aide pour tous ceux qui étudiaient la Guemara avec concentration, depuis le jeune garçon jusqu'au plus grand érudit. Si l'on sent quelque chose d'obscur dans la façon de s'exprimer de la Guemara, Rachi et Tossafoth, et que le Maharcha, le Maharam et le Maharchal ne font aucune observation sur ce point, il faut s'aider du Rachach, et dans l'ensemble on y trouve la réponse à toutes les difficultés.

Rabbi Chemouël Strachon est né le 18 'Hechvan 5654 (1794) à Zaskovits, de Rabbi Yossef qui était le Rav de cette ville.

À l'âge de treize ans, il épousa la fille de Rabbi David Strachon, qui vivait dans le village de Strassin. Au bout de quelques années, on commença à l'appeler comme son beau-père, et le nom lui resta.

Chez son beau-père, qui était riche, il étudia la Torah dans la sérénité. Au moment des guerres de Napoléon, le village fut détruit, et son beau-père Rabbi David partit avec sa famille dans la grande ville de Vilna, où il lui acheta une maison, établit un beith midrach et se mit à faire des affaires, tandis que Rabbi Chemouël, son gendre, continuait à étudier la Torah. A Vilna, il rencontra Rabbi Avraham Dantzig, auteur de «Hayé Adam», et devint son disciple.

Même après la mort de son riche beau-père, Rabbi Chemouël continua à étudier la Torah assidûment sans problèmes de subsistance et à écrire ses notes et ses remarques, pendant que sa femme s'occupait des affaires avec succès.

Des vieux talmidei 'hakhamim de Vilna racontaient l'histoire suivante :

L'un des dignitaires de l'armée qui achetait toujours des marchandises à crédit s'adressa un jour à sa femme et lui dit : «Maintenant je quitte Vilna, et je voudrais vous payer ce que je dois. Mais je veux que votre mari certifie par une signature de sa main que j'ai tout payé.»

La femme alla au beith midrach, et demanda à son mari de s'interrompre un instant pour venir à la boutique. Mais il refusa, en disant : «La Torah de Dieu vaut mieux pour moi que des milliers de pièces d'or et d'argent, et il m'est impossible d'interrompre mon étude. Qu'est-ce que tu aurais fait, ajouta-t-il, si j'étais déjà mort et que ce fou vienne exiger de toi de m'amener de la tombe pour certifier le paiement de ses dettes ? Remercie Dieu que je sois bien vivant et en train d'étudier la Torah !»

La femme retourna à la boutique et donna mot pour mot au dignitaire de l'armée la réponse de son mari. Ce discours lui plut, il paya ses dettes et se contenta de sa signature à elle.

Le «Rachach» vécut longtemps. Il avait soixante dix-huit ans à sa mort, le 11 Adar II en 5732 (1872).

L'HISTOIRE DE LA SEMAINE SE SOUCIER DE L'ARGENT D'AUTRUI

Maintenant ? s'étonna le chamach Reb Chemouël, de la demande inopinée du tsaddik Rabbi Israël de Rojine, tard un après-midi de veille de Chabath, de convoquer le Rav de la ville, Rabbi Chelomo, qui était connu dans le domaine de la halakhah.

Le tsaddik de Rojine s'était arrêté en chemin dans la ville de Skola pour y passer le Chabath. Il était déjà allé au mikvé et portait ses vêtements de Chabath, quand tout à coup il se mit à marcher de long en large dans la cour. Au bout d'un certain temps, il s'arrêta, le regard fixé sur un point invisible, et donna l'ordre à son serviteur de faire venir le Rav de la ville.

Le Rav se rendit en hâte dans la maison où était descendu le tsaddik, l'étonnement peint sur le visage. Qu'y avait-il de si pressé ? Pour quelle raison l'avait-on fait venir au moment précis des préparatifs du Chabath ?

Le Rabbi lui demanda de s'asseoir à côté de lui et se mit à lui raconter une histoire. Le Rav s'étonnait du moment que le tsaddik avait choisi pour cela.

L'histoire concernait un juif qui avait toutes les qualités. Il était honnête, servait D. fidèlement, étudiait, et il était aussi très riche. Bien qu'extrêmement occupé, il trouvait le temps d'aider les nécessiteux, et sa générosité était proverbiale. Il fixait également des temps à l'étude de la Torah. Ce juif, raconta le Rabbi, était déjà âgé, e laissait des fils craignant D. qui marchaient dans ses voies.

Il était si connu pour sa droiture que beaucoup de gens lui confiaient leur argent à garder. Les sommes en litige restaient chez lui jusqu'à ce qu'un verdict ait été donné. Les veuves et les orphelins le choisissaient comme gardien fidèle de leur argent. Il rendait toujours ce qu'on lui avait confié au moment où on le lui demandait.

Un jour, ce riche eut l'occasion de faire une excellente affaire avec les autorités. Selon toutes les prévisions, cela devait lui rapporter des bénéfices très substantiels, et qui plus est, cela n'impliquait aucun danger.

On demandait à ceux qui étaient intéressés par l'affaire de confier une somme d'argent respectable en caution. Le contrat stipulait qu'il devait être signé à tout moment où cela serait demandé. Il y avait également une clause selon laquelle le fait de n'avoir pas observé l'une quelconque des conditions entraînerait la perte immédiate de la totalité de la caution.

Le commerçant accepta l'affaire, mais découvrit alors qu'il ne possédait pas la somme exigée en caution. Une idée lui vint : cet argent ne devait servir que de garantie. Or il avait chez lui beaucoup d'argent qui restait là sans aucun mouvement. Qu'importait à ceux qui le lui avaient confié où se trouvait cet argent, dans un tiroir de sa table ou dans un coffre du Trésor ? Il réfléchit bien, et finit par décider qu'il lui était permis de l'utiliser en garantie.

Tout était rédigé et prêt à être signé chez le fonctionnaire responsable, quand tout à coup, catastrophe ! Le fonctionnaire en question haïssait les juifs. Il imagina une horrible machination : il fixa le jour de la signature un Chabath ! En plein Chabath, on annonça au commerçant qu'il devait venir signer le contrat.

Le commerçant tournait dans sa maison comme frappé par la foudre. Ses hésitations ne lui laissaient aucun repos. Que faire ? D'une façon ou d'une autre, la situation était tragique. Allait-il signer un Chabath ? C'était inimaginable, c'était une profanation du Chabath en public ! Ne pas signer ? L'argent de beaucoup de personnes allait partir en fumée.

Son cœur fondait lorsqu'il pensait à la détresse de ces pauvres gens quand ils viendraient réclamer leur argent. Il était absolument consterné. Et voilà qu'on frappe à la porte. C'était l'employé qui venait l'inviter au bureau du gouvernement. Sans réfléchir, il se leva, la tête agitée de pensées diverses. Totalement incapable de contrôler ses actes, il suivit l'homme comme un automate, s'approcha du fonctionnaire, et signa.

Alors, il se repentit. Tout à coup, il se rendit compte de ce qu'il avait fait. Un tremblement le saisit, et il s'évanouit...il reprit conscience, mais il ne savait pas exactement ce qui se passait autour de lui, et sa mémoire lui faisait quelque peu défaut.

Il ne se remit que lentement. Quand il quitta le lit, il était encore faible. Il ne revint jamais à son état antérieur. Il cessa de voir les gens, et ne sortit plus de chez lui que pour la prière en commun. Il ne retourna plus à ses affaires. Une seule chose l'occupait : rendre tout l'argent qu'on lui avait confié en dépôt. Au bout de quelques mois, il mourut de chagrin et d'angoisse.

Quand son âme monta en haut, une discussion s'éleva au tribunal céleste : les mérites de sa générosité allaient-ils suffire à expier le grave péché d'une profanation du Chabath en public, ou bien devait-il d'abord être puni de sa faute ? Les avis étaient partagés au Ciel, et il fut finalement décidé de confier la sentence en bas : ce qui serait décidé sur terre serait exécuté en haut.

« Le Rav est l'un des piliers de la halakhah à notre époque », dit le tsaddik à celui qui était assis en face de lui et l'écoutait attentivement, « qu'il se prononce ». A présent, le Rav comprenait l'urgence de la situation. Il examina le cas en profondeur. Après avoir réfléchi longtemps, en tenant compte des opinions des décisionnaires, il énonça le verdict suivant :

« Il lui était évidemment interdit de profaner le Chabath pour éviter une perte d'argent. Malgré tout, on ne peut pas le juger simplement comme un profanateur du Chabath. Pendant toute sa vie, jamais il n'a commis une faute dans le but de gagner de l'argent. Ce qui s'est passé, c'est qu'il se souciait de l'argent des benei Israël, et c'est pour eux qu'il s'est laissé entraîner. Il a déjà reçu son châtiment par ce qu'il a souffert en ce monde. Maintenant, il est quitte de toute punition, et sa place est au Gan Eden. »

Un sourire de satisfaction s'étendit sur le visage du tsaddik. « Béni soit celui qui donne de Sa sagesse à ceux qui Le craignent », dit-il avec satisfaction. « au tribunal céleste, on a accepté le verdict et on fait déjà rentrer l'âme de ce juif dans le Gan Eden. Allons à la synagogue, le soleil va bientôt se coucher. »

LA RAISON DES MITSVOT

Les cohanim qui représentent Hachem sont à la tête de la société

Bien que les lois sur les plaies fassent partie des plus sévères et qu'elles comportent beaucoup de conditions, malgré tout la plaie en elle-même n'est pas encore suffisante pour rendre impur ou pur, ou faire enfermer le lépreux. Comme il est précisé dans les versets, répété dans le traité Negaïm et recopié dans le Rambam ch. 9 des Hilkhot Toumat Tsara'at, la chose dépend également de la parole du cohen. Même si le cohen est mineur ou simple d'esprit, le Sage lui expose le cas et il décide de délivrer ou d'enfermer. Ailleurs, nous trouvons que le din Torah dépend du cohen. En ce qui concerne l'exil du meurtrier involontaire vers une ville de refuge, il est dit « jusqu'à la mort du cohen gadol » (Bemidbar 35).

Pour l'expliquer, les Sages ont dit que le cohen est celui qui représente le Sanctuaire de Dieu dans le peuple d'Israël, et le cohen gadol est le chef de ces représentants, c'est-à-dire le chef de la communauté d'Israël. Nous trouvons également dans la parachat Choftim qu'au grand tribunal, « à l'endroit qui sera choisi », les cohanim de la tribu de Lévi composeront le Sanhédrin naturel. Par conséquent la mort du cohen gadol est la fin d'une période pour l'ensemble du peuple, c'est donc le moment de la fin du châtiment du meurtrier involontaire. Le meurtrier involontaire est chassé de sa terre et de la société des hommes, comme il est dit à propos du premier meurtrier dans la parachat Béréchit : « Tu seras mobile et errant sur la terre », il est donc exclu de la société au sein de laquelle il a commis le meurtre, mais à la mort du cohen gadol qui renouvelle la société, il n'est plus exclu de cette nouvelle société.

Il en va de même de la lèpre, qui signifie un éloignement de la société. Contrairement à celui qui s'est rendu impur par un contact avec un mort ou à cause d'un écoulement, qui sont éloignés selon le cas d'un camp ou de deux camps, le lépreux est éloigné des trois camps. Les Sages soulignent que cette exclusion vient de ce qu'il a éloigné la société qui l'entourait en faisant mauvais usage de sa langue. La plaie en elle-même (neg'a) montre que la main de Hachem l'a « touché » (nag'a) en mettant un signe dans sa chair par la lèpre (alors que s'il est entièrement blanc sans aucun signe distinctif, il est pur). Par là, il est éloigné de la compagnie du peuple de Dieu. Mais la plaie en elle-même ne l'éloigne pas encore jusqu'à la confirmation du représentant de Hachem dans la société, qui est le cohen. Les cohanim sont ceux qui se tiennent entre Hachem et Son peuple. Ils sont ceux qui amènent les sacrifices du peuple à leur Dieu et ramènent la bénédiction de leur Dieu au peuple. Ils ne sont pas comme le reste du peuple qui hérite d'une parcelle de terre, mais c'est Hachem qui est leur héritage. Dans la Guemara (Yoma 19), on discute de savoir s'ils sont considérés comme les envoyés de Dieu ou les envoyés d'Israël. Mais comme il est rapporté dans Tossefot, passage qui commence par MiEïka, le doute porte seulement sur la façon dont ils sont considérés en ce qui concerne les conséquences halakhiques que comportent leur mission. Ils ne sont pas de véritables délégués envoyés par le peuple, mais ceux qu'a choisis Hachem, ainsi qu'il est dit (Chemot 28, 1) : « Et toi, rapproche de toi ton frère Aharon et ses fils avec lui d'entre les bnei Israël pour Me servir », c'est-à-dire pour se tenir, pour ainsi dire, entre Lui et le peuple.

UN CONTE, UNE MORALE DU MAGUID DE DOUBNO

Midrach : Les rabbanim ont appliqué à Myriam le verset : «Ne permet pas à ta bouche de faire fauter ta chair» (Kohélet 5,5) – ne donne pas la permission à l'un de tes membres de faire fauter la totalité de tes membres. «Ne prétends pas devant l'ange» (Ibid.) – c'est Moché, ainsi qu'il est écrit : «Il envoya son ange», «que c'était sans intention» (Ibid.) «la folie et la faute que nous avons commises» (Bamidbar 12,11) ; «Pourquoi Hachem s'irriterait-il à propos de ta voix ?» (Kohélet 5,5) – c'est cette voix dont il est dit : «la colère de Hachem éclata contre eux et il se retira» (Bamidbar 12,9).

Qu'est-ce que tout cela signifie ?

Sache qu'il a deux circonstances dans lesquels on risque de mal parler d'autrui. On peut avoir l'occasion de dire du mal de quelqu'un qui vous est inférieur ; il a peut-être des défauts ou des faiblesses, mais ce qu'on raconte sur lui risque d'être faux, auquel cas on se sera mal conduit envers lui en mentant. Ou alors il peut arriver qu'on dise du mal de quelqu'un qui vous est de beaucoup supérieur et qui est considéré comme un juste et un homme d'une grande droiture. Par conséquent, avant même d'avoir vérifié l'exactitude de ce qu'on soupçonne, avant de savoir si c'est vrai ou faux, on a déjà fait preuve de bassesse en osant faire sortir quoi que ce soit de sa bouche contre un homme aussi parfait. La différence est que dans le premier cas, tout le mal consiste en ce qu'on a dit un mensonge. A ce moment-là on peut s'excuser en disant : «Je me suis trompé, c'était une erreur !» Alors que dans le deuxième cas, le mal consiste à avoir osé penser quoi que ce soit, à plus forte raison si c'est un mensonge. Alors, on ne peut pas s'excuser en disant «je me suis trompé», car cela n'enlève rien au fait qu'on a osé ouvrir la bouche.

C'est ce qu'a voulu dire le Saint Béni Soit-Il par les mots : «Il n'en va pas de même de mon serviteur Moché, de toute ma maison, c'est le plus fidèle.... Pourquoi n'avez-vous pas craint de parler contre mon serviteur Moché ?» (Bamidbar 12,7-8) Dès le début vous avez cherché à lui nuire sans justification. Allez-vous dire que vous ne le saviez pas ? Et pourtant, vous n'avez pas craint de parler contre mon serviteur Moché. C'est cela : «Ne prétends pas devant l'ange que c'était sans intention», je me suis trompé, j'ai cru que c'était vrai. Tout cela nonobstant, «Pourquoi D. s'irriterait-il à propos de ta voix», de la voix que tu as fait sortir de ta bouche ? Peu importe qu'elle ait dit la vérité ou pas, puisque Hachem avait interdit de toutes façons de parler contre un personne de sa stature.